



Ambassade de Côte d'Ivoire
2424 Massachusetts Avenue, N.W.
Washington D.C. 20008

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

Service Consulaire
Tel : 202-797-0300/202 204 4034
Fax : 202-462-9444 /202 204-3976

N° 0231/AMBCW/SC/MAS/09

COMMUNIQUE RELATIF AUX CONDITIONS DE PROROGATION DES ANCIENS PASSEPORTS

L'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington, D.C., en collaboration avec la Société Nationale d'Édition de Documents Administratifs et d'Identification (SNEDAI), informe tous les ressortissants ivoiriens résidant aux États-Unis d'Amérique de ce qui suit :

En application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 277/MI/MAE/MEF du 25 août 2008 portant fixation, pour les requêtes formulées en France et aux États-Unis, des conditions d'établissement et de délivrance du passeport biométrique (passeport national ivoirien), et stipulant que les anciens passeports ne seront plus valides après la date du **31 décembre 2009**, le service consulaire ne prorogera les anciens passeports que jusqu'à cette date limite. Les frais de chancellerie requis à cet effet, s'élèvent à 10 dollars.

Le présent communiqué prend effet dès sa publication.

Fait à Washington, D.C. le 04 Mai 2009



Chargé d'Affaires a. i.

Christophe Kouakou
Kouakou K. Christophe
Premier Conseiller